



Marseille, le 3 juillet 2018

Invitation presse

Abaissement de la vitesse maximale à 80km/h sur les routes secondaires Opération de contrôle à visée pédagogique

INFORMATION SOUS EMBARGO JUSQU'A LA FIN DE L'OPERATION DE CONTRÔLE

Depuis le dimanche 1^{er} juillet, la mesure d'abaissement des limitations de vitesse à 80km/h maximum sur les routes à double sens, sans séparateur central et en dehors des agglomérations, est entrée en vigueur.

Selon la délégation à la sécurité routière, cette mesure, qui s'applique sur les routes secondaires où la mortalité routière est la plus élevée, pourrait sauver entre 300 et 400 vies par an au niveau national. Elle contribuerait ainsi à l'objectif de 2000 morts sur les routes de France à l'horizon 2020. Il s'agit également de réduire le nombre de blessés, en particulier de blessés graves, liés aux accidents de la route, tout en limitant au maximum les émissions polluantes.

Afin de sensibiliser à nouveau les automobilistes sur cette réduction de la vitesse, Olivier de MAZIÈRES, préfet de police des Bouches-du-Rhône, et le colonel Benoît FERRAND, commandant le groupement de gendarmerie départementale, se rendront sur une opération de contrôles :

**Mercredi 4 juillet à 16h30,
A l'intersection de la RD 396 et de la RD8 direction Cuges-les-Pins
sur la commune de Gémenos**

Les efforts conduits par les forces de l'ordre dans les Bouches-du-Rhône ont conduit à une baisse de 4% de la mortalité routière en 2017 après trois années de stabilité. Au 2 juillet 2018, le nombre tués sur les routes s'élève à 43, soit 11 de moins qu'en 2017 à la même date. La mesure d'abaissement de la vitesse à 80 km/ devrait permettre de poursuivre la réduction du nombre de tués, mais aussi des blessés, qui sont déjà en baisse de 13% au 3 juillet. Rappelons que la vitesse est la 1^e cause de mortalité en France et est à elle seule responsable de 42% des accidents mortels survenus dans le département depuis le début de l'année, soit 19 décès.

Les journalistes qui souhaitent couvrir ce contrôle sont invités à s'accréditer auprès du bureau du cabinet / section communication de la préfecture de police des Bouches-du-Rhône. Sur site, il est recommandé de se munir d'un gilet de sécurité.

Préfecture de police des Bouches-du-Rhône – Bureau du cabinet / section communication
Mathieu DUROSELLE – 04.96.10.62.15 / 06.74.60.02.05 - Marie-Flore VALLON – 04.96.10.62.48 / 06.72.85.84.71
prefpolice13-communication@interieur.gouv.fr

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr> –  @prefpolice13 –  Préfecture de police des Bouches-du-Rhône